

## Enfin le Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS) s'organise pour répondre aux besoins de prévention et de résolution de problèmes d'hygiène et sécurité !!!!!

### Agenda

#### Instances

CHS spécifique  
Ehpad Le Repos le 14/09

CTP territorial  
le 06/10

CTP spécifique sur l'Em-  
ploi Précaire le 21/10

#### Initiatives

Visites CHS :  
30/08 crèche Negreneys  
30/08 crèche Saint Michel  
02/09 crèche Reynerie

#### Conseil syndicaux SUD

15/09/2011  
13/10/2011  
17/11/2011  
15/12/2011

Au cours de ces 2 dernières années le fonctionnement du CHS s'est véritablement modifié. Désormais cette instance trouve sa véritable dimension par son rôle accru au sein des établissements en allant à la rencontre des personnels. Auparavant, le CHS n'avait pour vocation que d'être un répertoire des demandes des agents et ne se plaçait pas sur le terrain de la prévention. Il n'y avait pas d'anticipation et très peu d'actions. La mission principale de cette instance est en premier lieu de prévenir les accidents et dans un second lieu de trouver des solutions qui permettent de sécuriser les agents au travail lorsqu'il y a eu signalement d'un problème d'hygiène et sécurité. Pour fonctionner correctement, la constitution du CHS et le rôle de ses membres ont été clarifiés. Ainsi par exemple, on a pu enfin aborder en CHS des questions portant sur la souffrance au travail avec les bons interlocuteurs en l'absence des directions de service.

Un gros travail a été effectué pour mettre à disposition des agents des registres fiables et adaptés

(Suite page 2)



Vous, pouvez maintenant consulter sur le Blog :  
<http://sud-ccas-toulouse.eklablog.com> l'ensemble des tracts  
diffusés par notre syndicat et bien d'autres informations

*(Suite de la page 1)*

aux besoins. Fini les feuilles volantes ! Les signalements seront à l'avenir enregistrés dans des registres reliés avec des pages numérotées. Ces registres seront bientôt à disposition des agents dans les services. Les signalements devront être communiqués impérativement par les directions de service au CCAS afin que l'administration et les membres du CHS soient informés dans les plus brefs délais pour qu'ils puissent effectuer leurs missions. Tous les signalements (accidents, incidents, dangers graves et imminents) seront archivés dans des registres au CCAS (rue de Belfort) pour conserver un historique des événements survenus dans un service. Les fiches de signalement des registres ont été modifiées afin de pouvoir assurer le suivi des actions qui sont mises en œuvre pour régler un problème jusqu'à sa résolution complète. Les services seront dorénavant informés à travers ces fiches des réponses qui sont apportées et pourront faire également des suggestions de résolution de problème.

Chaque problème de sécurité est intégré dans un registre de suivi des actions qui est analysé par le CHS. Les réponses apportées sont répertoriées et les actions mises en œuvre pour régler le problème sont suivies. Ce dispositif permet de disposer d'un tableau de bord des actions engagées par le CHS et d'un suivi de la réalisation des solutions.

Le CHS organise la tenue de commissions de travail pour préparer le travail en séance. Exemple : commission de collecte des informations et d'analyse des registres hygiène et sécurité, commission chaleur, commission de création des registres.



Le document unique obligatoire depuis 2000 n'existe pas au CCAS. Ce document permet de répertorier et de prévenir tous les risques qui peuvent être rencontrés sur les lieux de travail. L'administration a décidé de combler cette lacune assez rapidement.

## Visites CHS :

Le Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS) de juillet 2009 avait arrêté le principe de la programmation de visites sur tous les sites du CCAS. Les syndicats ont proposé un planning de visites. Les sites suivants ont déjà reçu la visite d'une commission du CHS :

- Services techniques : blanchisserie, service transport, cuisine interservices.
- Crèches : Nougaro, Varsovie.
- Etablissements personnes âgées : Ehpad les Fontaines, Ehpad Gaubert, Ehpad le Repos.

Les sites qui n'ont pas encore été visités le seront dans les semaines qui viennent. L'objectif de ces visites est de recenser tous les problèmes d'hygiène sécurité et également d'organisation du travail qui pourraient avoir un impact sur la santé physique et mentale des agents. Lors de ces visites, les membres de la commission consultent les agents présents sur leurs conditions de travail et sur les éléments qu'ils aimeraient voir améliorer. L'intervention des agents lors de ces visites a permis de mettre en évidence des points de sécurité qui n'auraient peut-être pas pu être repérés par la commission du CHS.

La composition des commissions du CHS est constante et montre l'attention apportée par l'administration aux problèmes d'hygiène et sécurité dans les services. Mr Imbart Président du CHS, Mr Moore Secrétaire Général du CCAS et Mr Sendra DRH ont participé à toutes les visites qui ont eu lieu jusqu'alors. A cette commission participent également les élus CHS des organisations syndicales. Les points de sécurité relevés lors de ces visites font l'objet de la rédaction d'un compte rendu. Chaque problème de sécurité est ensuite intégré dans le registre de suivi des actions et sera analysé par le CHS.

## Cas concrets traités par le CHS et résultats

**Blanchisserie centrale :** En 2009, nous avons alerté le CHS sur les conditions de travail déplorables à la blanchisserie centrale. La première réunion du CHS s'est tenue en juillet 2009 au château Pierre Ducis et nous avons visité la blanchisserie. Les problèmes recensés sont multiples : hygiène, vétusté du matériel, poussières en suspension, inadaptation du matériel à l'activité, augmentation de la charge de travail et souffrance au travail du personnel. Cette situation est aggravée par le non remplacement des agents absents et le positionnement de la direction du service peu soucieuse de la sécurité et des conditions de travail des agents.

Au niveau de l'hygiène, l'intervention du CHS a permis de mettre en œuvre un dispositif de nettoyage qui, même s'il n'est pas parfait, améliore considérablement la situation.

Il a fallu de nombreuses interventions sur plusieurs mois de l'élu Sud au CHS pour que les remplacements des agents absents se fassent à peu près normalement.

Cette visite du CHS et les débats qui ont suivi ont permis de mettre en évidence que la blanchisserie ne pouvait continuer à fonctionner dans cet état, compte tenu des besoins toujours croissants en linge propre, sans nuire à la santé des agents. La direction du CCAS a fait la proposition d'un projet de reconstruction de la blanchisserie validé lors d'un Conseil d'Administration. La nouvelle blanchisserie devrait être opérationnelle fin 2012.

## Cas concrets traités par le CHS et résultats (suite)

### Souffrance au travail dans un service :

IL a été difficile d'obtenir que la constitution du CHS permette de traiter en séance les problèmes de souffrance au travail. Nous sommes intervenus plusieurs fois pour dire qu'il n'était pas possible d'examiner ces situations en présence de directions de service et à plus forte raison lorsqu'elles sont directement concernées par la situation. Le débat a permis une modification suffisante du positionnement de la majorité des élus du personnel pour imposer un nouveau mode de fonctionnement du CHS. A partir du CHS du 20 avril 2011, les directions de service ne sont plus présentes en séance lorsque sont abordées les questions de souffrance au travail. Ce CHS du 20 avril 2011 est le premier où nous avons pu débattre sereinement de ce type de question. Une situation a été examinée et des actions posées par le CHS. A ce jour des actions ont été menées par la Direction du CCAS qui permettent à l'agent jusqu'alors objet d'un harcèlement de continuer son travail dans des conditions acceptables. D'autres actions au niveau organisationnelles sont en cours pour stabiliser le service concerné.

**Cuisine interservice** : lors de la visite de la commission à la cuisine un agent nous a montré des chaussures de sécurité dans un état indescriptible. L'agent avait demandé le renouvellement sans succès. Le problème a été réglé rapidement et le CHS en a été informé.

### Droit syndical pour les élus

#### CHS

SUD sur la base du code du travail a demandé à ce que le droit soit appliqué en matière de décharge de service pour que les élus CHS puissent travailler pour le CHS. Le droit est calculé en fonction du résultat aux dernières élections CHS de 2009. Le syndicat SUD dispose de 15 heures par mois.

Incontestablement le CHS tend à se donner les moyens de fonctionner correctement. Il y a encore beaucoup de choses à faire notamment au niveau de la gestion des alertes pour obtenir la participation effective des membres du CHS. Devant l'ampleur des problèmes à traiter, la tenue de 2 CHS par an n'est pas suffisante. Nous demandons la tenue de CHS extraordinaires lorsqu'il y a urgence à traiter les situations. Ainsi un CHS extraordinaire s'est tenu début juillet pour l'Ehpad les Minimés et un nouveau se tiendra en septembre pour l'Ehpad le Repos à la demande des élus CHS SUD, CGT et FO. Les trois organisations syndicales ont demandé un nouveau CHS pour traiter les signalements des registres de sécurité qui n'ont pu être traités lors des CHS précédents.

SUD CCAS - CTMR

2 bis rue de Belfort 31000 Toulouse

Tel : 05 61 58 85 39 (boite vocale)

Blog: <http://sud-ccas-toulouse.eklablog.com>

Permanence jeudi matin

Mail : [sud@ccas-toulouse.fr](mailto:sud@ccas-toulouse.fr)